

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 20303 Numéro SIREN : 334 175 221 Nom ou dénomination : United Parcel Service France SAS
--

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2022 sous le numéro de dépôt 114840

UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
20 rue Escoffier
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée
20 rue Escoffier
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'associé unique de la société UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Votre société a reçu en janvier et février 2015 des mises en recouvrement au titre de droits de TVA, selon les modalités décrites en annexe. Ce litige avec la Direction Générale des douanes et droits indirects de la République Française a été qualifié de passif éventuel par votre société, et à ce titre n'a pas fait l'objet d'une provision.
Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette estimation, et à examiner la procédure d'approbation de cette estimation par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 5 août 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Guillaume RADIGUE

UPS France SAS

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2021

Sommaire:

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT (partie 1).....	5
COMPTE DE RESULTAT (partie 2).....	6
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice.....	7
1.1. Présentation de la société	7
1.2. Faits marquants de la société	7
Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables	10
2.1. Règles générales	10
2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles	10
2.3. Immobilisations financières	12
2.4. Créances et Dettes.....	12
2.5. Disponibilités	12
2.6. Engagement de retraite.....	13
2.7. Provisions	13
Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe.....	15
3.1. Tableau des immobilisations.....	15
3.2. Détail des amortissements	16
3.3. Provisions inscrites au bilan	17
3.4. Etat des échéances des créances et dettes.....	18
3.5. Charges à payer.....	19
3.6. Produits à recevoir.....	19
3.7. Ventilation de l'impôt.....	20
3.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts.....	20
Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	21
4.1. Fonds commercial	21
4.2. Pool de trésorerie	21
4.3. Capital social.....	21
4.4. Affectation du résultat	22
4.5. Tableau de variation des capitaux propres.....	22
4.6. Provisions pour risques et charges	23
4.7. Chiffre d'affaires	23

4.8.	Transferts de charges	23
4.9.	Rémunération des commissaires aux comptes	23
4.10.	Résultat financier	23
4.11.	Résultat exceptionnel.....	24
4.12.	Participation des salariés	24
4.13.	Effectif de la société	24
Chapitre 5 – Autres informations		25
5.1.	Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction..	25
5.2.	Identité de la société mère consolidant les comptes de la société	25
5.3.	Evénements postérieurs à la clôture.....	25
5.4.	Divers.....	25

BILAN ACTIF

UPS France SAS

Rubriques	Brut	Amort.,Dépr.	2021	2020
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial	472 108		472 108	472 108
Autres immobilisations incorporelles	32 146 132	30 310 025	1 836 107	1 836 107
Avances acomptes				
Total immobilisations incorporelles	32 618 240	30 310 025	2 308 215	2 308 215
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 847 679	390 566	20 457 113	20 166 443
Constructions	55 174 247	9 990 108	45 184 139	46 277 365
Installations techniques,mat. et outillage industriels	77 904 107	30 219 532	47 684 576	48 095 508
Autres immobilisations corporelles	61 062 168	38 643 170	22 418 998	22 605 850
Immobilisations en cours	826 258		826 258	1 538 720
Avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles	215 814 459	79 243 376	136 571 083	138 683 887
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 160 194		1 160 194	1 418 908
Autres immobilisations financières	1 448 729		1 448 729	1 384 922
Total immobilisations financières	2 608 923		2 608 923	2 803 829
ACTIF IMMOBILISE	251 041 622	109 553 401	141 488 221	143 795 931
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	2 183 032		2 183 032	2 112 682
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Total des stocks	2 183 032		2 183 032	2 112 682
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	299 701 482	7 052 837	292 648 644	246 448 953
Autres Créances	124 616 729		124 616 729	96 837 195
Capital souscrit et appelé, non versé				
Total des Créances	424 318 211	7 052 837	417 265 374	343 286 148
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	45 879 649		45 879 649	7 502 553
Total disponibilités et divers	45 879 649		45 879 649	7 502 553
ACTIF CIRCULANT	473 097 442	7 052 837	466 044 605	353 152 589
Charges constatées d'avance	716 550		716 550	251 206
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	724 139 064	116 606 238	607 532 826	496 948 519

BILAN PASSIF

UPS France SAS

Rubriques			2021	2020
Situation nette				
Capital social ou individuel versé :	Dont	57 069 000	57 069 000	57 069 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...				
Écarts de réévaluation				
Réserve légale			5 561 717	3 661 557
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			165 398 309	129 295 271
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			44 545 822	38 003 198
Total situation nette			272 574 848	228 029 026
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			272 574 848	228 029 026
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques			19 922 331	1 073 320
Provisions pour charges			13 033 028	13 810 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			32 955 359	14 883 320
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				10 102
Emprunts et dettes financières divers				8
Total dettes financières				10 111
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164 760	83 960
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			163 866 925	146 962 420
Dettes fiscales et sociales			66 826 784	58 862 278
Total dettes d'exploitation			230 858 470	205 908 658
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			30 800	15 082
Autres dettes			71 113 349	48 102 322
Total dettes diverses			71 144 148	48 117 404
Comptes de régularisation				
Produits constatés d'avance				
DETTES			302 002 618	254 036 173
Ecart de conversion passif				
TOTAL GENERAL			607 532 826	496 948 519

COMPTE DE RESULTAT (partie 1)

UPS France SAS

Rubriques	France	Export	2021	2020
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 000 125 261		1 000 125 261	825 887 290
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	1 000 125 261		1 000 125 261	825 887 290
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			2 340 950	1 666 904
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 002 466 212	827 554 194
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			2 131 649	1 908 057
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(71 825)	(227 507)
Autres achats et charges externes			755 457 240	605 668 658
Total charges externes			757 517 065	607 349 208
Impôts, taxes et assimilés			9 045 187	11 392 160
Charges de personnel				
Salaires et traitements			100 490 219	93 156 646
Charges sociales			42 031 364	39 029 890
Total charges de personnel			142 521 583	132 186 535
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			10 818 053	10 227 403
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 963 534	53 792
Dotations aux provisions pour risques et charges			35 000	1 518 883
Total dotations d'exploitation			13 816 586	11 800 077
Autres charges d'exploitation			4 407 900	5 059 365
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			927 308 322	767 787 346
RESULTAT D'EXPLOITATION			75 157 889	59 766 849

COMPTE DE RESULTAT (partie 2)

UPS France SAS

Rubriques	2021	2020
RESULTAT D'EXPLOITATION	75 157 889	59 766 849
Opérations en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	352 628	365 414
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	16 309	13 048
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	368 937	378 461
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	190	29
Différences négatives de change	(72)	16 423
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	117	16 452
RESULTAT FINANCIER	368 820	362 009
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	75 526 710	60 128 858
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	20 922 057	2 277 300
Produits exceptionnels sur opérations en capital		1 471 514
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels	20 922 057	3 748 815
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	460 693	357 290
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	9 446	749 039
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	19 176 051	219 426
Total des charges exceptionnelles	19 646 190	1 325 755
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 275 867	2 423 060
Participation des salariés aux résultats	9 294 269	6 021 937
Impôts sur les bénéfices	22 962 486	18 526 782
TOTAL DES PRODUITS	1 023 757 206	831 681 470
TOTAL DES CHARGES	979 211 384	793 678 272
BENEFICE ou PERTE	44 545 822	38 003 198

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

1.1. Présentation de la société

UPS France SAS, créée en 1985, a pour objet social la messagerie et fret express.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021 est de 607 532 826 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 44 545 822 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1.2. Faits marquants de la société

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal relatif à la société UPS France SAS, portant sur la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2019 a débuté fin 2020, suite à la réception d'un avis de vérification de comptabilité, par lettre recommandée, datée du 26/11/2020.

À la suite de cette vérification de comptabilité, UPS France a reçu le 10/12/2021 une proposition de rectification. Aucune contestation n'a été émise par UPS France SAS et, ainsi, l'impact du redressement fiscal sur les périodes 2018 et 2019, d'un montant de 249 920 euros, a été provisionné dans les comptes au 31/12/2021 comme provision pour impôts.

Opérations de restructuration

Le 18 mars 2021 la direction a annoncé au CSE et aux organisations syndicales le projet d'un plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant initialement, dans le cadre du projet de Transformation au sein de la Société UPS France SAS visant à transformer sa structure non opérationnelle, la suppression d'environ 195 postes.

Ce projet visait à réduire le niveau des coûts dans l'objectif de le rapprocher des normes du secteur afin d'avoir les capacités suffisantes pour investir et ainsi sauvegarder la compétitivité du Groupe UPS sur ses secteurs d'activité. Il a pour objectif de permettre à la société UPS France de développer des synergies avec d'autres pays, afin de pouvoir offrir des services plus complets, de réaliser des économies d'échelle et d'automatiser certaines tâches clés.

Les services concernés par ce projet sont les suivants :

- La Direction TSG (« Technology Services Group ») ;
- La Direction BD (« Business Development ») ;
- La Direction Ops (« Operational protection structure ») ;
- Autres services

In fine, le plan a impacté 209 personnes dont 98 licenciements, 71 mobilités internes, 15 départs en retraite, 20 départs volontaires et 5 non concernés par le PSE. Ce projet a été déployé entre le troisième trimestre 2021 et le premier trimestre 2022.

Par ailleurs, afin de limiter autant que possible les conséquences sociales, UPS a mis en place des mesures sociales à la suite d'un processus de négociation et de consultation, incluant des opportunités de redéploiement interne.

Le Plan prévoyait des mesures différenciées suivant la nature des situations et a vocation à apporter des solutions individualisées et adaptées à la situation de chaque salarié concerné par un éventuel licenciement. Le Plan s'est déployé en plusieurs phases :

- Première phase : Information des salariés sur leur situation individuelle
- Deuxième phase : le volontariat au départ
- Troisième phase : le reclassement interne
- Quatrième phase : la notification des licenciements - Reclassement Externe

Le coût total de la restructuration a été estimé à 20 267 432 euros, la société a versé, sur l'exercice, un montant de 1 341 301 euros aux salariés concernés.

A la clôture de l'exercice, une provision pour restructuration est comptabilisée pour un montant de 18 926 131 euros.

Impact Covid-19

La crise sanitaire liée au virus Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur de l'exercice 2020. L'épidémie de Covid-19 s'est propagée à travers le monde et a impacté l'activité économique en France et à l'étranger. Elle s'accompagne de la mise en œuvre graduelle de mesures publiques qui ont pour conséquence de réduire le volume des activités depuis cette date (le gouvernement ayant notamment décidé de prendre des mesures de confinement à compter du 17 mars). »

La société a pris l'ensemble des mesures nécessaires à la continuité de l'activité tout en privilégiant la santé de ses collaborateurs et le respect des mesures gouvernementales. Des mesures de réduction de coûts et de chômage partiel ont été mises en œuvre. Même si tributaire de l'évolution de la conjoncture mondiale, l'activité de la société centrée sur le transport et la logistique a globalement bien résisté à la crise.

Malgré la montée en puissance des campagnes de vaccination à l'échelle mondiale, l'année 2021 a été impactée par l'évolution de la crise sanitaire. La recrudescence de la pandémie en début et en fin d'année 2021 – liée notamment à l'apparition de nouveaux variants – a conduit à la mise en place de nouvelles mesures restrictives dans de nombreux pays : mise en quarantaine, interdiction des regroupements de population, fermeture des lieux accueillant du public, limitation voire interdiction des déplacements, confinement d'une partie de la population, couvre-feux, fermetures de frontières, L'épidémie de covid-19 s'est propagée à travers le monde et a impacté l'activité économique en France et à l'international.

Dans ce contexte, les résultats de la société ont généralement été impactés à la hausse par la crise du Covid-19.

Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général telles que décrites dans l'ensemble des règlements qui ont modifié le Plan comptable général adopté par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Immobilisations

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, qui tient compte des frais nécessaires à leur mise en service, ou à leur coût de production par l'entreprise.

Les malis techniques de fusion ou de confusion sont enregistrés dans ce poste, conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03.

Les malis de fusion ou de confusion sont dépréciés si la juste valeur de l'actif est inférieure à la valeur de l'actif immobilisé sous-jacent augmenté du mali technique.

Une immobilisation corporelle est comptabilisée à l'actif lorsque les conditions suivantes sont simultanément réunies (article 212 de l'ANC 2014-03) :

- il est probable que l'entité bénéficiera des avantages économiques futurs correspondants
- son coût ou sa valeur peut être évalué avec une fiabilité suffisante, y compris, par différence et à titre d'exception lorsqu'une évaluation directe n'est pas possible, selon les dispositions de l'article 213 de l'ANC 2014-03.

Les règles comptables en matière de définition, de comptabilisation, d'évaluation, d'amortissements et de dépréciation des actifs (ANC 2014-03) sont en application depuis le 1er janvier 2005.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur cout d'acquisition ou d'apport.

Les actifs immobiliers sont détaillés par composants significatifs ayant leur propre utilisation et rythme de renouvellement

Amortissement

Les amortissements pour dépréciation des immobilisations acquises à partir du 1er janvier 1994 sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements et aménagements	
des terrains ou des constructions :	20 ans
Construction :	20 à 40 ans
Constructions sur sol d'autrui :	9 ans
Installations techniques, matériel et outillage :	8 ans 1/4
Matériel de transport :	9 à 15 ans
Equipement informatique :	5 ans
Matériel et mobilier de bureau :	8 ans 1/4

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Par simplification, la durée d'amortissement retenue est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Test de dépréciations

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-10, depuis le 1^{er} janvier 2005, la société doit réaliser un test de dépréciation lorsqu'un indice interne ou externe laisse penser qu'un élément d'actif incorporel ou corporel a pu perdre notablement de la valeur.

Dans le cas où la valeur actuelle (valeur la plus élevée entre la valeur d'usage et la valeur vénale) des immobilisations devient inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est enregistrée, ramenant la valeur nette comptable à la valeur actuelle.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée, la base amortissable de l'élément déprécié est modifiée ainsi que son plan d'amortissement. Le plan d'amortissement est susceptible d'être à nouveau modifié si l'actif recouvre ultérieurement de sa valeur.

2.3. Immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont essentiellement constituées par les dépôts et cautionnements. Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires/ hors frais accessoires.

L'amortissement de ces frais accessoires est constaté par le biais d'un amortissement dérogatoire linéaire sur 5 ans.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les prêts 1% constatés à l'actif du bilan sont maintenus pour leurs valeurs d'origine et ne font pas l'objet d'actualisation.

2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée selon une méthode statistique basée sur des données historiques de l'ensemble des créances clients de la société.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Opérations en devises

Au cours de l'exercice, les dettes et créances en devise sont comptabilisées au cours du jour de l'opération.

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères existant à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date.

La différence de conversion est inscrite au bilan en poste « écart de conversion ». Une provision pour risque est comptabilisée si la conversion fait apparaître une perte latente non compensée.

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

2.5. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

A la clôture de l'exercice, les disponibilités libellées en devises étrangères sont converties au dernier cours officiel publié à la date de clôture des comptes.

2.6. Engagement de retraite

Au 31/12/2021 :

Le montant des indemnités de départ à la retraite qui serait dû à l'ensemble du personnel présent au 31/12/2021 s'élève à 10 713 108 euros.

Le montant des indemnités relatives à la médaille de travail s'élève à 70 000 euros.

L'engagement relatif à l'indemnité de départ à la retraite est calculé suivant la méthode des unités de crédits projetées option prospective.

Les hypothèses actuarielles utilisées sont les suivantes :

- Age de départ : 61 ans pour les non cadres, 65 ans pour les cadres
- Taux de charges patronales de l'entreprise : 45%
- Taux de revalorisation : 2,5%
- Taux d'actualisation : 1,1%
- Taux d'inflation : 2%
- Table de taux de rotation :
 - taux variant selon âge et catégorie d'emploi
 - Cadres : 24% à partir de l'âge de 20 ans jusqu'à 0% à l'âge de 50 ans.
 - Non cadres : 21% à partir de l'âge de 20 ans jusqu'à 0% à l'âge de 50 ans.
 - Selon table suivante :

Age	Cadre	Agent de Maitrise	Employé	Ouvrier
25	0.140	0.113	0.099	0.112
40	0.048	0.048	0.042	0.048
55	0.015	0.014	0.012	0.014

- Table de mortalité : INSEE TD-TV 15-17

2.7. Provisions

Les provisions sont comptabilisées dès lors qu'il apparaît un passif dont l'échéance ou le montant ne peut pas être déterminé de façon précise.

Le passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes. Dans le cadre d'une restructuration, une provision est constituée lorsqu'un plan détaillé a fait

l'objet d'une annonce avant la clôture de l'exercice.

Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe

3.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute début 2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 618 240			32 618 240
Total des immobilisations incorporelles	32 618 240			32 618 240
Immobilisations corporelles				
Terrains	20 494 927	352 752		20 847 679
Constructions sur sol propre	49 050 106		2 732 395	46 317 712
Constructions sur sol d'autrui	348 219	348 219	348 219	348 219
Installations générales, agencement des constructions	6 383 560	2 124 756		8 508 316
Installations techniques, matériel et outillages industriels	73 862 596	4 139 489	97 978	77 904 107
Installation générales, agencements divers	12 546 035	1 662 426	485 532	13 722 929
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique	46 578 795	913 155	152 710	47 339 240
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	1 538 720		712 463	826 258
Avances et acomptes				
Total des immobilisations corporelles	210 802 959	9 540 797	3 694 201	215 814 459
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	2 803 829		194 906	2 608 923
Total des immobilisations financières	2 803 829		194 906	2 608 923
TOTAL GENERAL	246 225 028	9 540 797	4 724 204	251 041 622

3.2. Détail des amortissements

Rubriques	Valeur brute début 2021	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Valeur brute fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	30 310 025			30 310 025
Total des immobilisations incorporelles	30 310 025			30 310 025
Immobilisations corporelles				
Terrains	328 484	62 082		390 566
Constructions sur sol propre	6 721 787	14 468	2 609 761	4 126 494
Constructions sur sol d'autrui	348 219	348 219	348 219	348 219
Installations générales, agencements des constructions.	2 434 515	3 080 881		5 515 395
Installations techniques, matériel et outillage industriel	25 767 088	4 550 422	97 978	30 219 532
Installations générales, agencements, aménagements	6 304 080	885 911		7 189 991
Matériel de transport	19 948 147	331 449	485 081	19 794 515
Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 266 753	1 544 621	152 710	11 658 664
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	72 119 073	10 818 053	3 693 749	79 243 376
TOTAL GENERAL	102 429 098	10 818 053	3 693 749	109 553 401

3.3. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant début 2021	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant à fin 2021
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires	11 810 000			1 026 892	1 026 892	10 783 108
Provisions pour impôts		249 920				249 920
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges	3 073 320	18 961 131		112 120	112 120	21 922 331
Total des provisions pour risques et charges	14 883 320	19 211 051		1 139 012	1 139 012	32 955 359
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation						
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients	4 089 304	2 963 534				7 052 837
Autres provisions dépréciations	53 792			53 792	53 792	
Total des provisions pour dépréciation	4 143 095	2 963 534		53 792	53 792	7 052 837
TOTAL GENERAL	19 026 415	22 174 585		1 192 804	1 192 804	40 008 197
Dotations et reprises d'exploitation		2 998 534		1 192 804	1 192 804	
Dotations et reprises financières						
Dotations et reprises exceptionnelles		19 176 051				

3.4. Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	1 160 194		1 160 194
Autres immobilisations financières	1 448 729		1 448 729
Total actif immobilisé	2 608 923		2 608 923
Clients douteux ou litigieux	3 111 699	3 111 699	
Autres créances clients	296 589 782	296 589 782	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	206 164	206 164	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	183 856	183 856	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	118 525 082	118 525 082	
Débiteurs divers	5 701 627	5 701 627	
Total actif circulant	424 318 211	424 318 211	
Charges constatées d'avance	716 550	716 550	
TOTAL GENERAL	427 643 684	425 034 761	2 608 923
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	163 866 925	163 866 925		
Personnel et comptes rattachés	32 049 534	32 049 534		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 352 810	13 352 810		
Impôts sur les bénéfices	1 643 725	1 643 725		
Taxe sur la valeur ajoutée	13 286 947	13 286 947		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 493 768	6 493 768		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 800	30 800		
Groupe et associés (2)				
Autres dettes	71 113 349	71 113 349		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	301 837 858	301 837 858		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

3.5. Charges à payer

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 682 343	42 519 284
Dettes fiscales et sociales	37 983 897	31 203 238
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 467 044	906 008
Total dettes d'exploitation	86 666 240	73 722 522
TOTAL GENERAL	96 133 283	74 628 530

3.6. Produits à recevoir

Nature des produits	2021	2020
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	56 147 407	
Autres créances	505 165	706 205
Total créances	56 652 572	706 205
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL GENERAL	56 652 572	706 205

3.7. Ventilation de l'impôt

	Résultat courant (hors exceptionnel)	Résultat exceptionnel	Total
Résultat courant	75 666 710	1 275 867	76 942 577
Réintégrations – Déductions	(3 517 601)	9 169 262	5 651 661
Résultat fiscal avant impôt	72 149 109	8 772 003	80 921 112
Déficit imputés			
Base imposable	72 149 109	8 772 003	80 921 112
Impôt sur les sociétés 27,5%			22 253 306
Contribution 3.3%			709 180
Réduction impôt mécénat			
Réduction impôt apprentissage			
Total charge d'Impôt sur les Sociétés			22 962 486
Total impôt dû			22 962 486

3.8. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Les éléments suivants contribuent à allègement de la dette future d'impôts :

- Contribution sociale de solidarité pour 569 807 euros .
- Participation des salariés pour 9 434 269 euros.
- Provision pour dépréciation sur créances clients pour 2 963 534 euros.
- Provision pour indemnité départ à la retraite pour 11 783 108 euros.
- Provision pour restructuration pour 7 366 533 euros.

Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

4.1. Fonds commercial

L'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 30 mars 1994 a décidé la fusion absorption de Prost Transports SA par UPS France.

- Le poste "fond commercial" d'un montant de 472 108 euros comprend notamment l'enseigne, le nom commercial et la clientèle, ainsi que divers autres éléments apportés par Prost lors de la fusion de 1994
- Le poste « Autres immobilisations incorporelles » d'un montant de 32 146 132 euros :
Conformément à l'article 4 du traité de fusion, la différence entre la valeur nette comptable des biens apportés par Prost Transports SA, soit 2 954 642 euros et d'autre part la valeur nette comptable des titres de Prost Transports SA détenus par UPS France, soit 35 100 773 euros, a été portée à un compte d'ordre à l'actif du bilan de UPS France pour un montant de 32 146 132 euros.
Cette comptabilisation est faite dans le cadre de la solution préconisée par la COB dans son rapport annuel 1992. Le compte d'ordre permet ainsi de rétablir les capitaux propres au même niveau que celui qui figurait au bilan consolidé de UPS France au 31 décembre 1993, certifié par les Commissaires aux Comptes.
Ce compte d'ordre, qui correspond aux soldes au 31 décembre 1993 des écarts d'évaluations dégagés initialement en consolidation lors de l'acquisition de Prost Transports SA par UPS France a été amorti jusqu'en juillet 2011.

4.2. Pool de trésorerie

Le Groupe UPS pratique le pool de trésorerie et la société UPS France SAS y participe.

4.3. Capital social

Le capital social se compose de 3 804 600 actions d'une valeur nominale de 15 euros, et sont détenues intégralement par la société UPS Corporate Finance SARL, Luxembourg.

Il n'y a pas eu de variations du capital social durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

4.4. Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 28/06/2021.

Origines	Montant
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent	129 295 271
Résultat de l'exercice précédent	38 003 198
Prélèvement sur les réserves	
TOTAL	167 298 469
Affectations	
Réserve légale	1 900 160
Autres réserves	
Dividendes	
Autres répartitions	
Report à nouveau	165 398 309
TOTAL GENERAL	167 298 469

4.5. Tableau de variation des capitaux propres

Capitaux propres	01/01/2021	Affectation résultat	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Capital social	57 069 000				57 069 000
Prime					
Réserves légales	3 661 557	1 900 160			5 561 717
Autres réserves					
Report à nouveau	129 295 271	36 103 038			165 398 309
Résultat de l'exercice	38 003 198	(38 003 198)	44 545 822		44 545 822
Provisions réglementées					
TOTAL GENERAL	228 029 026		44 545 822		272 574 848

4.6. Provisions pour risques et charges

Le solde des provisions pour risques et charges au 31/12/2021 s'élève à 33 067 0479 euros, et se décompose comme suit :

- Provision pour litiges Salariés pour 996 200 euros
- Provision pour restructuration pour 18 926 131 euros.
- Provision pour impôts pour 249 920 euros.
- Provision pour indemnité de fin de carrière pour 10 783 108 euros.
- Provision pour remise en état pour 2 112 120 euros.

Les provisions comptabilisées au 31/12/2021 ont été évaluées compte tenues des hypothèses connues à la date d'arrêté des comptes.

4.7. Chiffre d'affaires

- Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Etranger	TOTAL
Vente de marchandises			
Vente de biens			
Vente de services	1 000 125 261		1 000 125 261
TOTAL GENERAL	1 000 125 261		1 000 125 261

- Répartition par secteur d'activités et par marché géographique

4.8. Transferts de charges

Ils sont composés de refacturations de frais de personnel.

4.9. Rémunération des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires, comptabilisé au titre des diligences liées à la mission de contrôle légal des comptes annuels par le commissaire aux comptes, s'élève à 180 000 euros.

4.10. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 368 820 euros.

Produits financiers :

Les produits financiers s'élèvent à 368 937 euros et sont constitués principalement :

- De différences positives de change pour 16 309 euros,

- D'autres intérêts et produits financiers pour 352 628 euros.

Charges financières :

Les charges financières s'élèvent à 117 euros, et correspondent à des intérêts et différences de changes.

4.11. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à 1 275 867 euros.

Produits exceptionnels :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 20 922 057 euros et sont constitués principalement :

- Pénalités commerciales facturées aux clients pour 1 886 290 euros.
- Produits de recouvrement des créances antérieures sur clients pour 109 636 euros.
- Refacturation groupe des coûts de restructuration pour 18 926 131 euros.

Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 19 646 190 euros et sont constituées principalement :

- Pénalités et amendes pour 129 603 euros.
- Dépenses relatives aux litiges antérieures et dénoués sur l'exercice pour 85 901 euros.
- Charges exceptionnelles sur pertes groupe pour 245 189 euros.
- Autres charges sur gestion de l'actif immobilisé pour 9 446 euros.
- Dotations aux provisions pour impôts pour 249 920 euros.
- Dotations aux provisions pour risque et charges (restructuration) pour 18 926 131 euros.

4.12. Participation des salariés

La participation des salariés s'élève, au titre de l'exercice, à 5 860 000 euros contre 6 021 937 euros pour l'exercice précédent.

4.13. Effectif de la société

Catégories	Effectif moyen salarié	
	2021	2020
Cadres	294	280
Agents de maîtrise et techniciens	499	490
Employés	590	584
Ouvriers	1 098	1 046
TOTAL GENERAL	2 481	2 400

Chapitre 5 – Autres informations

5.1. Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont consolidés par la société UPS Inc dont le siège se situe à Atlanta, au niveau du groupe coté au New York Stock Exchange.

Exemption d'établissement de comptes consolidés : La société qui établit les comptes consolidés est la société UPS Inc. (Etats Unis) dans lesquels les comptes annuels de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale.

5.3. Evénements postérieurs à la clôture

Contexte actuel

Les impacts potentiels des opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022, des sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats (notamment les mesures restrictives décidées par le Conseil de l'Union européenne eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine) et des développements autour des tensions géopolitiques actuelles résultant de ce contexte restent très incertains. Ces événements auront très probablement à terme une incidence sur l'économie mondiale et des impacts économiques importants. Compte tenu de la date des événements précités, sans lien direct prépondérant avec une situation existante à la clôture de l'exercice 2021, les comptes ont été établis sur la base des informations disponibles à la date de clôture, sans prendre en compte dans la valorisation des actifs et passifs les incidences éventuelles liées à cette situation. Par ailleurs, au regard de la situation actuelle entre la Russie et l'Ukraine, l'exposition économique et bilancielle de la société à ces deux pays, est marginale. En l'état actuel de la situation à la date d'arrêté des comptes, de par son appartenance au groupe UPS Inc. qui dispose des ressources nécessaires pour assurer le financement de ses filiales à court et moyen terme, aucun élément susceptible d'avoir un impact significatif et sur la continuité d'exploitation n'a été identifié. La société demeure en tout état de cause vigilante sur la suite des événements.

5.4. Divers

En janvier et février 2015, un redressement de droits de TVA d'un montant d'environ 18M€ a été notifié à la société, dans le cadre d'opérations d'importation réalisées entre 2009 et 2011 au profit de la société Highland Technology. Le 25/03/2015, la société a délivré des cautions bancaires aux autorités douanières afin de garantir la demande de sursis de paiement, et a contesté les avis de mise en recouvrement auprès de la commission d'expertise douanière. En raison des arguments à disposition, il a été considéré l'obligation à la clôture comme ni certaine ni probable. Il n'y a pas eu d'avancée sur le dossier au cours de l'exercice et la position de la direction est la même que l'année précédente. Le risque est qualifié de passif éventuel, en ce sens, aucune provision n'a été comptabilisée.

UNITED PARCEL SERVICE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital de 57.069.000 euros
Siège social : 20, rue Escoffier - 75012 Paris
334 175 221 R.C.S. Paris

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 19 AOUT 2022

EXTRAIT

(...)

PREMIERE RESOLUTION

*Présentation et approbation des comptes et des opérations de l'exercice clos le
31 décembre 2021*

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 44.545.822 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation et répartition du résultat dudit exercice clos le 31 décembre 2021

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit 44.545.822 euros, comme suit :

➤ Montant distribuable (en euros)

- bénéfice de l'exercice 2021	44.545.822
- report à nouveau au 31 décembre 2021 après affectation du résultat 2021	165.398.309
Total	209.944.131

➤ Affectation proposée (en euros)

- A la reserve légale	145.183
- A titre de dividendes	150.000.000
- le solde, soit au compte report à nouveau	59.798.948

Le dividende unitaire est donc environ de 39,43 euros. Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de la présente assemblée générale.

L'Associé Unique reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes. Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Conformément aux dispositions de l'article 242 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte du fait qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices sociaux précédents.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIEME RESOLUTION

Quitus au Président et aux directeurs généraux de la Société

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président et en conséquence de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve les actes de gestion accomplis par Monsieur Robert Burrows, Président de la Société au cours dudit exercice, de Messieurs Peter Stewardson et Daniel Carrera Garcia, directeurs généraux de la Société, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le compte-rendu lui a été fait et leur donne quitus entier et sans réserve de leur gestion.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

QUATRIEME RESOLUTION

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2021,

approuve expressément ledit rapport, en chacun de ses termes,

prend acte de l'absence de conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

L'Associé Unique, connaissance prise des termes du rapport de gestion du Président et en application de l'article 223 quater du Code général des impôts,

prend acte du fait qu'une somme de 396.331 euros a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

SIXIEME RESOLUTION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes ou à « LegalVision Pro » pour effectuer toutes formalités légales et mettre en œuvre les résolutions visées aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par l'Associé Unique.

(...)

Extrait certifié conforme à l'original

DocuSigned by:
Burak Kiliç
A034C071D6AA4D3...
Le Président
Monsieur Burak Kiliç